

## Séance du 24 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre mai, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Catherine Beauteemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard.

Absents excusés : José Albesa, Loïc Poupin.  
Mme Loyer a été nommée secrétaire.

2019-05-d1

### **Devis complémentaire n°2 lot 1 construction salle communale**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise Pigeon d'un montant de 2967.25 € HT soit 3560.70 € TTC pour des travaux complémentaires d'aménagement, de création d'un chemin d'accès au terrain de jeux et de modifications de la terrasse pour la construction de la salle communale.

La somme sera imputée en investissement au compte 2313-31-111.

2019-05-d2

### **Devis complémentaire n°2 lot 11 construction salle communale**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise EGE72 d'un montant de 552.75 € HT soit 663.30 € TTC pour des travaux complémentaires de câblage pour l'éclairage de la terrasse.

La somme sera imputée en investissement au compte 2313-31-111.

2019-05-d3

### **Devis complémentaire lot 12 construction salle communale**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise Amiard Paris d'un montant de 800 € HT soit 960 € TTC pour la fourniture et pose d'une plaque inox pour la hotte.

La somme sera imputée en investissement au compte 2313-31-111.

2019-05-d4

### **Devis fourniture et pose sèches mains et distributeurs construction salle communale**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Comptoir de Bretagne d'un montant de 605.34 € HT soit 726.41 € TTC pour la fourniture et pose de sèches mains, distributeurs de papier et de savon pour la salle communale.

La somme sera imputée en investissement au compte 2188-31-111.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 heures 30

Vu pour affichage  
Le Maire